

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h25

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06/02/2018

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 6 février 2018 à l'unanimité.

Détail du vote

Votants 13	Pour 13	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2/ CANDIDATURE AU LABEL CITTASLOW

Cittaslow (de l'italien *città* « cité », « ville » et de l'anglais *slow* « lent(e) »), aussi appelé Réseau international des villes du bien vivre, est une communauté de villes qui s'engagent à ralentir le rythme de vie de leurs citoyens. Le label s'adresse à des villes moyennes de moins de 50 000 habitants où chacune doit s'engager à adopter des mesures qui vont dans le sens d'un urbanisme à visage humain. Son obtention s'articule autour d'un manifeste qui compte environ 70 recommandations dont les principales sont :

- Multiplication des zones piétonnes,
- Mise en valeur du patrimoine urbain historique
- Création de places publiques où l'on peut s'asseoir et converser paisiblement,
- Développement du sens de l'hospitalité chez les commerçants,
- Développement de la solidarité intergénérationnelle,
- Développement des productions locales, domestiques, artisanales et des basses technologies,
- Préservation et développement des coutumes locales et produits régionaux,
- Développement des commerces de proximité,
- Systèmes d'échanges locaux,
- Priorité aux transports en communs et autres transports non polluants,

Dans le Gers, à ce jour, seule la ville de Mirande est labellisée « cittaslow ». Samatan pourrait donc être la seconde ville gersoise à candidater pour le label visant à promouvoir une « autre façon de vivre ».

Monsieur le Maire propose que la commune de SAMATAN candidate au label CITTASLOW. Ce label est valable 3 ans. Pour obtenir ce label, il est nécessaire de s'interroger sur ses pratiques dans des matières aussi vastes et variées que l'urbanisme, les transports, le logement, la consommation énergétique, l'écologie, l'économie... Cette démarche permet de mieux connaître les points forts et points faibles de notre territoire. Plus que des « outils de promotion » ces labels, nous conduisent à inscrire notre commune dans une « démarche qualité », d'évaluation de nos actions visant à améliorer le bien vivre sur notre commune. Le coût annuel de la contribution est compris entre 600 et 900€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la candidature de la commune de Samatan au label CITTASLOW.

Détail du vote

Votants 13	Pour 13	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur DARNAUD, retardé, entre dans la salle.

3/ SIGNATURE AVENANT CONVENTION CADRE A LA MSAP ET A LA CONVENTION DE GESTION DE LA MSAP

Comme cela a été fait lors du précédent conseil concernant les nouvelles procédures dématérialisées par la Préfecture (cartes grises, pré demandes pour les titres sécurisés...), c'est la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qui nous sollicite maintenant pour devenir un partenaire de la MSAP de SAMATAN. L'objectif de cette convention est de permettre à la DDFIP de réaliser des permanences des impôts sur notre territoire lors des campagnes de souscription des déclarations d'impôts et de paiement de ce dernier.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cet avenant et à modifier en parallèle la convention par laquelle la mairie de SAMATAN confie à Gestes la gestion de la MSAP.

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que le compte de gestion est le reflet de la comptabilité communale tenue par le trésorier, alors que le compte administratif est celui tenu par la commune. L'objectif de ce soir est de vérifier la cohérence de ces deux documents, valider les résultats de l'année 2017 et réaliser une analyse de ces données financières permettant de travailler à l'élaboration d'un budget 2018 sincère et conforme aux enjeux de l'année.

Après s'être fait présenter le **budget principal primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017** qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :

➤ **Déclare à l'unanimité**, que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE

Après s'être fait présenter le **budget annexe « pôle médicosocial » et les décisions modificatives de l'exercice 2017** qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :

➤ **Déclare à l'unanimité**, que le compte de gestion du budget annexe « pôle médicosocial » dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

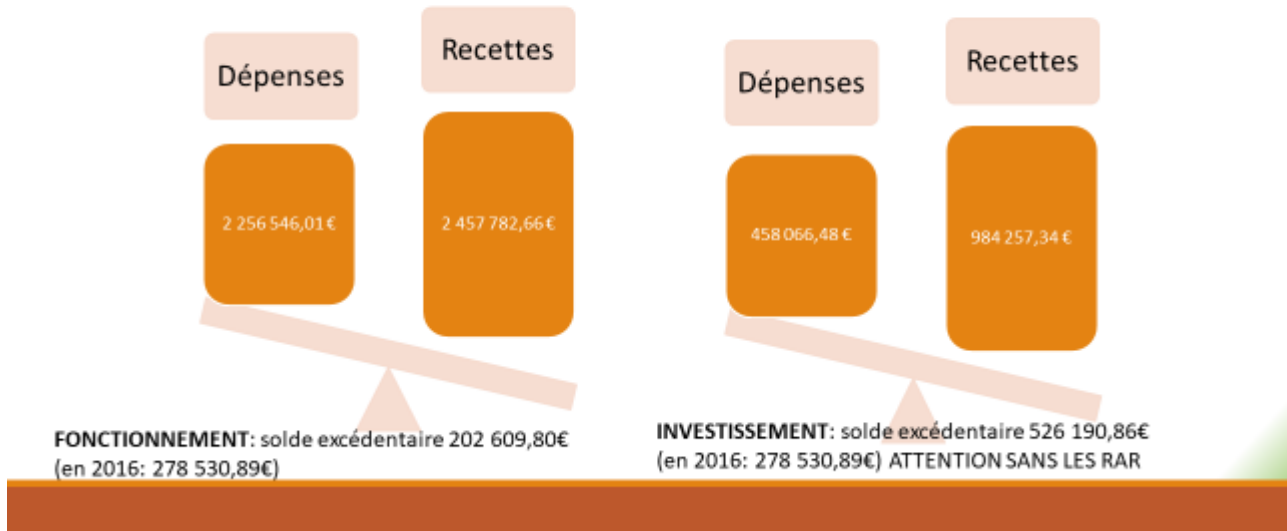
Détail du vote

Votants 14	Pour 14	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2017, dont le détail, distribué aux élus est annexé au présent procès-verbal.

BALANCE : un excédent



Après avoir présenté le réalisé de l'année chapitre par chapitre et l'analyse de ces derniers, jointe au présent PV, Monsieur le maire sort de la salle.

Mme DUPIRE, élue présidente de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif.

Détail du vote

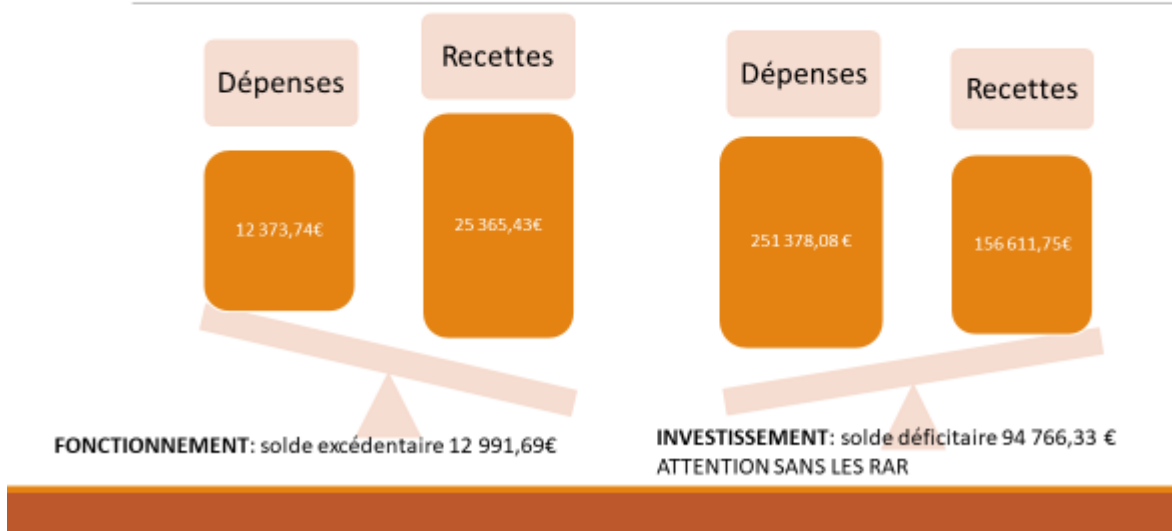
Votants 13	Pour 13	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire revient dans la salle.

7/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2017, dont le détail, distribué aux élus est annexé au présent procès-verbal.

BALANCE : un déficit



Après avoir présenté le détail du réalisé chapitre par chapitre et l'analyse de ces derniers, jointe au présent PV, Monsieur le maire sort de la salle.

Mme DUPIRE, élue présidente de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif du budget annexe « PMS »

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
13	13	0	0	

Monsieur le Maire revient dans la salle.

8/ MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ECO PATURAGE

Un projet alternatif d'entretien des espaces verts est envisagé. L'objectif serait de remplacer les tondeuses par des moutons, aux endroits où c'est possible. Ce projet a été évoqué lors du dernier conseil municipal. L'expérimentation serait lancée à l'enclos de l'hôpital, Au-delà de la démarche « éco-responsable », ce projet pourra aussi éventuellement revêtir une dimension pédagogique. Toutefois, ce projet innovant mérite une réflexion approfondie sur les modalités de mise en œuvre et notamment l'encadrement juridique et les incidences financières du dispositif. Plusieurs solutions possibles, sont en cours d'examen par les élus.

9/ INFORMATION DU CONSEIL DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 24 AVRIL 2014

Néant

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Une proposition de dons de panneaux de signalisation a été faite par le Lions Club à la commune « si tu prends ma place, prends mon handicap ». Le Lions Club a proposé d'offrir un certain nombre de panneaux portant l'inscription « si tu veux ma place, prends mon handicap » et comportant également le logo du club à différents endroits. La municipalité est sensible à cette proposition mais la signalétique est ostentatoire et risque de créer un précédent. La municipalité souhaite conserver une signalétique neutre et décline la proposition du Lions Club.
- Planning des permanences des élus pour le 1^{er} semestre 2018 circule pour information.
- M. LEFEBVRE et M. LAFFONTAN font part au conseil des informations qu'ils ont recueillis au sujet des équipements de « pump track » (piste aménagée avec des parcours de bosses et de virages relevés, un peu comme un parcours de motocross mais pour VTT)

La séance est levée à 00h05

Liste des délibérations prises lors de la séance du 20 février 2018

1. Approbation du PV de la séance du 06 février 2018
2. Candidature Label CITTASLOW
3. Signature avenant convention cadre à la MSAP (pour DDFIP)
4. Signature avenant convention de gestion de la MSAP par Gestes (ajout partenaire DDFIP)
5. Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal
6. Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe
7. Vote du Compte Administratif 2017 pour le budget principal
8. Vote du Compte Administratif 2017 pour le budget annexe

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
AI. BESSAT	D. VILLEMUR	A. BENEDET Pouvoir donné à Mme GIMENEZ	JL BONNEIL Absent
J. CHAMBERS	C. DAIGNAN	F. DARNAUD	A. DUVAL
J. FACCA Absent	C. GINTRAND - BOUSQUET Absente	N. GIMENEZ	M. JANEL Absente
P. LONG Pouvoir donné à Mme DUPIRE	V. MASSIOT Absent	D. VILLATE Pouvoir donné à M. BESSAT	